



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

LE 05 MARS, LES CHEMINOTES SERONT MOBILISÉES SUR LEURS REVENDICATIONS

Le 08 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la CGT et d'autres organisations syndicales, associatives, des collectifs... appellent à multiplier les actions pour exiger l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la fin des violences (site unitaire grandesgagnantes.lol).

Une manifestation à Paris sera le point culminant des mobilisations qui auront lieu ce même jour partout en France, à l'initiative notamment des structures CGT locales, départementales et régionales.

Les cheminotes prendront toute leur place auprès des autres salariées.

Alors que la mobilisation contre la réforme des retraites du gouvernement se poursuit, les femmes opposées à ce projet ont toutes les raisons de le combattre puisqu'il mettrait fin aux droits familiaux et conjugaux et aggraverait les inégalités.

Déjà les premières pénalisées par l'allongement de la durée de cotisation lors du passage, en 1993, des dix meilleures années aux 25 meilleures, leur pension de retraite n'atteint pas les 900€ pour 40% d'entre elles. Le système par points sur la totalité de la carrière diminuerait le niveau des pensions. Selon l'évaluation des économistes, la baisse du montant de la retraite pourrait être de 20% à 25%.

Garantir l'indépendance économique des femmes et leur permettre d'échapper au phénomène d'emprise rendent indispensable l'égalité salariale et professionnelle.

Les femmes gagnent en moyenne 26% de moins que les hommes en France. L'égalité salariale permettrait non seulement de mettre fin à cette injustice mais elle dégagerait aussi les ressources nécessaires pour financer notre système de retraite intergénérationnel et solidaire.

Les carrières interrompues pour congés de maternité et parentaux, souvent touchées par le temps partiel subi ou choisi, ont des répercussions importantes sur leur future pension de retraite.

Les questions d'égalité professionnelle, enjeu majeur de société, mobilisent les femmes et les hommes.

La CGT agit sur la base d'une approche globale et intégrée de l'égalité de l'emploi, une organisation du travail qui ne repose plus sur une division sexuée du travail, la rémunération – à travail de valeur égale, salaire égal –, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.



A la SNCF, les femmes sont moins payées parce qu'elles n'exercent pas les mêmes métiers. Elles sont majoritaires dans les métiers sans Eléments Variables de Solde (EVS) car la mixité professionnelle ne se réalise pas.

La pénibilité des métiers où les femmes sont les plus nombreuses n'est pas reconnue. Comme ailleurs, leur maternité leur est « reprochée » : refus de promotion, remise en cause de leurs compétences, postes non proposés, pression à des renoncements pour être cadre...

Des négociations ont débuté dans l'entreprise SNCF en novembre 2019 pour un nouvel « accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité ».

Devant le manque de volonté des directions des activités à mettre en œuvre par des actions concrètes les accords précédents, la CGT, signataire des derniers accords, porte l'ambition d'un projet de texte de haut niveau qui soit contraignant pour l'ensemble des directions du GPU. Des mesures fortes avec les moyens nécessaires à leur réalisation doivent être prises pour répondre aux propositions CGT.

Face à une posture de la Direction SNCF qui conduit en l'état à la rédaction d'un contenu qui ne peut être acceptable, les 4 fédérations syndicales représentatives ont quitté la réunion du 02 décembre 2019. Elles ont adressé un courrier unitaire au DRH du GPU exigeant la reprise des négociations à partir des attentes des cheminotes.

Dans cette séquence de l'agenda social et pour contribuer à la préparation et à la réussite de la journée du dimanche 08 mars 2020, la Fédération CGT invite les cheminot-e-s à intervenir sur leur lieu de travail le 05 mars 2020.

La CGT appelle ses syndicats, ses secteurs régionaux à organiser des débats dans les chantiers, les services, lors d'HIS, dans les locaux des restaurants d'entreprise, à partir des cahiers revendicatifs des cheminotes et à porter à la signature la pétition CGT Confédérale à destination des parlementaires demandant « le retrait du projet d'un système à points et l'amélioration du système actuel ».

Le 05 mars sera une journée pour impulser une démarche qui interpelle les directions SNCF et des Entreprises Ferroviaires Privées sur leurs responsabilités en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les violences.

Elles doivent prendre des engagements qui contribuent à la promotion de l'égalité femmes/hommes à tous les niveaux et d'assurer un environnement de travail non sexiste.

